



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2019 DAE 103** Subventions (16.600 euros) et conventions avec 3 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (14e).

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Nous avons ainsi décidé, par un vœu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, de réduire à sept semaines la durée maximale des illuminations, et d'imposer une extinction à deux heures du matin au plus tard. Nous sommes également particulièrement vigilants à ce que les associations privilégient les ampoules à basse consommation, ce qui a permis à celles-ci de baisser de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer aux 3 associations de commerçants suivantes des subventions, pour un montant total de 16.600 euros, afin de soutenir leurs initiatives et d'approuver les termes des conventions qui vous sont soumises :

2.500 euros à l'association des commerçants de la rue Brézin située 7, rue Brézin à Paris 14<sup>e</sup> pour la mise en lumière de la rue Brézin ;

8.300 euros à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>e</sup> pour la mise en lumière de la rue Raymond Losserand ;

5.800 euros au Village Daguerre situé 54, rue Daguerre à Paris 14e pour la mise en lumière de la rue Daguerre ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris